



LA SAINTE AMPOULE



N° 254 – Mars-Avril 2019 – prix de revient : 0,50 euro

Bulletin du Prieuré Notre-Dame de Fatima

3, rue Charles Barbelet – 51360 Prunay – tél. : 09 54 00 86 29

Le mot du Prieur

Réponse à Monseigneur de Moulins-Beaufort

Après la lecture du commentaire de Monseigneur de Moulins-Beaufort au sujet du Motu proprio du Pape François « supprimant la commission chargée du dialogue avec les Lefebvristes » (1), il faut remarquer ceci :

Le schisme

Tout d'abord, Monseigneur de Moulins-Beaufort parle du schisme de Monseigneur Lefebvre et affirme publiquement ce que les autorités romaines, en tant que telles, n'ont jamais fait. En effet, Rome parle, il vrai d'acte schismatique, mais jamais officiellement de schisme.

Maintenant, pour voir les choses plus justement, il faut revenir à la définition d'un schisme. Qu'est-ce qu'un schisme ? Regardons d'abord le droit canon. Celui de 1983, au canon 751 définit le schisme comme « ...le refus de soumission au Pontife suprême ou de communion avec les membres de l'Église qui lui sont soumis. » Le droit canon de 1917, au canon 1325 §2 dit : « Toute personne qui après avoir reçu le baptême et tout en conservant le nom de chrétien, ... refuse de se soumettre au Souverain Pontife et de rester en communion avec les membres de l'Église qui lui sont soumis, est schismatique. »

A ces définitions d'ordre canonique, il faut rajouter une note théologique. Pour préciser les choses, attachons-nous sur le commentaire de la Somme Théologique par Cajetan (2) sur la notion de schisme. Voici ce que dit notre grand théologien « *Le schisme apparaît comme une désobéissance à l'Église ; mais tout péché n'est-il pas une désobéissance à ses préceptes, ne faut-il donc pas simplement confondre schisme et péché ? – Saint Thomas, dans sa réponse, fait remarquer que la désobéissance du schisme implique une certaine rébel-*

lion, c'est-à-dire le mépris obstiné des préceptes de l'Église et le refus de se plier à son jugement. Cajetan (n° 7) précise davantage. On peut, dit-il, désobéir au pape de trois façons : en refusant de faire ce qu'il demande sans mettre en cause son autorité ; en s'en prenant à sa personne, sans que soit contestée sa fonction ; en contestant son autorité même de pontife. C'est dans ce dernier cas seulement que l'on est proprement schismatique. On doit donc conclure : « La désobéissance, même quand elle est pertinace, ne constitue un schisme que si elle est aussi rébellion vis-à-vis de la fonction pontificale ou de l'Église, en sorte qu'on refuse de se soumettre à celle-ci, ou de reconnaître l'autorité de celle-là ».

Fort de cela, la Fraternité Saint-Pie X défie quiconque de trouver dans les écrits, sermons, conférences, paroles de son fondateur, cette volonté de « rébellion vis-à-vis de la fonction pontificale ou de l'Église » avec « le refus de se soumettre à celle-ci, ou de reconnaître l'autorité de celle-là ». Toute sa vie,

Monseigneur Lefebvre a fait et enseigné le contraire, et a toujours manifesté son attachement aux autorités Romaines. Ainsi Monsieur l'Abbé de Jorna expliquant les raisons de nos continues relations avec le Saint-Père : « *Nous avons des relations avec Rome et nous en aurons toujours, car le Siège apostolique est la pierre fondamentale de l'Église catholique sur cette terre : un catholique ne peut rester catholique en se coupant de Rome.* » (3), s'inscrit aussi dans cette continuité. La consécration épiscopale sans mandat pontifical n'est pas en elle-même un schisme.

Monseigneur Lefebvre dans ses sacres de 1988, veut seulement continuer l'Église catholique, en donnant aux fidèles les moyens de leur sanctification et donc ce que l'Église a toujours enseigné et a toujours



Monseigneur Eric de Moulins-Beaufort, archevêque de Reims et président de la Commission doctrinale à la Conférence des évêques de France.

fait, ce que ne veulent plus un bon nombre d'hommes d'Eglise par l'introduction de nouveautés. En raison de ces circonstances, le prélat d'Ecône s'est trouvé dans l'obligation de se soustraire à certaines lois de l'Eglise, comme la nécessité d'un mandat pontifical pour des sacres épiscopaux, mais pour rester fidèle à une autre loi, la loi suprême de l'Eglise que rappelle le droit canon du code 1983 - Canon 1752 : « ...sans perdre de vue le salut des âmes qui doit toujours être dans l'Eglise la loi suprême. ». En outre, comment concilier l'affirmation de schisme avec la citation du nom du Pape François et de celui de Monseigneur de Moulins-Beaufort, sur le diocèse de Reims, par chaque prêtre de la Fraternité lors leur messe quotidienne ?

Positions défendues par la Fraternité Saint Pie X

Monseigneur de Moulins-Beaufort semble ensuite s'en prendre aux thèses soutenues par la Fraternité Saint Pie X.

1) **La messe** : Il affirme « *qu'il ne suffit pas d'insister sur la réalité sacrificielle de l'Eucharistie, encore faut-il préciser ce qu'est ce sacrifice qui, en régime chrétien, ne saurait être une prolongation des sacrifices païens ni même des sacrifices du Temple* ».

A cela il faut répondre qu'il est vrai que la Sainte Messe n'est pas « *une prolongation des sacrifices païens ni même des sacrifices du Temple* », mais aussi qu'elle n'est pas sans rapport avec ces deux sacrifices. Le sacrifice, c'est-à-dire la destruction d'une chose pour professer sensiblement que Dieu est le Maître de toute chose, est une réalité de la nature humaine.(4) Dans le canon de la Messe dite de Saint Pie V, il est bien fait référence au sacrifice d'Abel, qui sacrifiait à Dieu les plus beaux agneaux de son troupeau. La Sainte Messe a donc bien, comme l'un de ses fondements, cette réalité naturelle. Ensuite, la Sainte Messe a un lien très étroit avec les sacrifices de l'Ancien Testament offerts au Temple de Jérusalem. En effet, ces sacrifices de la loi mosaïque étaient les figures de celui du Christ du Vendredi-Saint, mais aussi du saint Sacrifice de la Messe. Si Monseigneur Lefebvre s'est opposé avec force et détermination à la messe Paul VI, c'est parce que celle-ci favorise l'hérésie protestante. En effet, la messe Paul VI, sans les nier formellement, n'affirme plus clairement, et même atténue, amoindrit trois dogmes fondamentaux de l'Eglise catholique définis par le Concile de Trente, à savoir :

1 - « *qu'à la Messe est offert à Dieu un vrai et réel sacrifice* ». Lors de la Messe, l'immolation et la mort de la Victime sont mystiques ou sacramentelles, c'est-à-dire sous le signe du sacrement. Le sacrement est un signe sensible efficace qui signifie une réalité. Ainsi,

sur l'autel de nos églises, après la double consécration, la séparation du Corps et du Sang est le signe sacramentel de l'effusion du Sang du Christ sur l'autel de la Croix. Voilà pourquoi Saint Paul affirme : « Car toutes les fois que vous mangerez ce Pain, que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur » (1 Cor 11). De plus, comme le Vendredi-Saint, le sacrifice de la Messe est propitiatoire, c'est-à-dire qu'il efface les péchés des hommes et les rend propices à Dieu ;

2 - « *L'Hostie ou la victime est le Christ Lui-même présent sous les espèces du pain et du vin* » ;

3 - « *Les prêtres, et eux seuls, sont les ministres* » (5). Enfin Monseigneur Lefebvre ne fut pas le seul prélat à avoir dénoncé cette dérive doctrinale et liturgique. Les Cardinaux Ottaviani et Bacci ont écrit au sujet de la nouvelle messe, qu'elle : « *s'éloigne, de manière impressionnante, tant dans l'ensemble que dans le détail, de la Théologie catholique de la Sainte Messe telle qu'elle a été définie dans la XXIIe session du concile de Trente* » (6). Le Pape Paul VI, édulcorant par sa nouvelle liturgie ces trois dogmes de Foi divine catholique de la Messe, tend à inculquer une foi protestante aux fidèles de l'Eglise, et donc à leur faire perdre la Foi catholique.

2) **La Tradition** : Monseigneur de Moulins-Beaufort affirme encore « *qu'il ne suffit pas de se réclamer de la Tradition, encore faut-il rendre clair ce qu'est la Tradition du Christ à ses Apôtres qui ne saurait n'être que le poids du passé s'imposant à toutes les générations* » .

A cela, il faut répondre que Notre-Seigneur Jésus-Christ a donné à ses Apôtres et à leurs successeurs le pouvoir de gouvernement. Ce pouvoir donne à la hiérarchie de l'Eglise le droit de légiférer en matière disciplinaire et liturgique. Nous sommes dans un droit ecclésiastique et donc humain. Ici, l'Archevêque de Reims a bien raison d'affirmer que ces traditions ecclésiastiques ne sauraient s'imposer à toutes les générations. En effet, aidées par la vertu de prudence, les autorités de l'Eglise peuvent changer la législation de Celle-ci, selon les époques et les circonstances historiques. Autrefois, l'Eglise demandait à ses fidèles de jeûner durant les quarante jours du carême. Aujourd'hui, ces jours ont été réduits à deux.

Maintenant, il existe une autre Tradition, qui est un enseignement : la Tradition divine, une des deux sources de la Révélation. Autour de cette Tradition, deux clans s'affrontent aujourd'hui parmi les hommes d'Eglise. Les autorités actuelles reprochent à Monseigneur Lefebvre d'avoir une fausse notion de cette Tradition. « *A la racine de cet acte schismatique, (les sacres épiscopaux de 1988) on trouve une notion incomplète et*

contradictoire de la Tradition. Incomplète parce qu'elle ne tient pas suffisamment compte du caractère vivant de la Tradition qui, comme l'a enseigné clairement le Concile Vatican II (7), "tire son origine des apôtres, se poursuit dans l'Eglise sous l'assistance de l'Esprit-Saint : en effet, la perception des choses aussi bien que des paroles transmises s'accroît, soit par la contemplation et l'étude des croyants qui les méditent en leur cœur, soit par l'intelligence intérieure qu'ils éprouvent des choses spirituelles, soit par la prédication de ceux qui, avec la succession épiscopale, reçoivent un charisme certain de vérité » (8) . Dans ce texte, il est clair que cette notion de Tradition vivante est empruntée au modernisme, erreur condamnée par le Pape Saint Pie X dans son encyclique « Pascendi » de 1907. En effet, le modernisme a pour fondement « l'immanentisme ». La Foi ne serait plus l'adhésion de l'intelligence à un enseignement révélé, mais un sentiment intérieur, « un sentiment intime engendré lui-même par le besoin du divin » (9). Cet immanentisme engendre nécessairement une doctrine à géométrie variable selon les personnes, les lieux, les cultures ... A cela il faut répondre que la Tradition est vivante dans le sens où l'Eglise, mue par le Saint-Esprit, enseigne, explicite, garde et défend le dépôt de la Foi, la Révélation. Mais ce dépôt reste inchangé. « Ô Timothée, recommande Saint Paul à son disciple, garde le dépôt » (10). Saint Vincent de Lérins enseigne plus explicitement : « Dans l'Eglise catholique même, on doit prendre un grand soin de tenir ce qui a été cru partout, toujours, et par tous (quod ubique, quod semper, quod ab omnibus), parce que cela est véritablement catholique » (11). Et enfin, la voix infaillible de l'Eglise, par le Concile Vatican I, achève d'éclairer nos âmes dans ces temps actuels de ténèbres : « Car le Saint-Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître sous sa révélation une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec son assistance ils gardent saintement et exposent fidèlement la Révélation transmise par les apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi. » (12)

3) L'œcuménisme : Monseigneur l'Archevêque de Reims nous dit enfin « *qu'il ne suffit pas d'affirmer que la religion catholique est la seule vraie, encore faut-il expliquer en quoi cette vérité exclusive honore la puissance salvifique du Christ qui a acquis le pouvoir de répandre son Esprit-Saint en tous les hommes pour attirer tous les hommes. »*

Que le Saint-Esprit se répande sur tous les hommes afin de tous les attirer, rien de plus vrai. Tous les hommes, de toutes races et de toutes religions, reçoivent la grâce suffisante pour se sauver. Mais, en revanche, il est absolument faux d'affirmer que ce même Esprit-Saint use des fausses religions pour cette fin, comme l'affirme le Concile Vatican II : « *Chez nos frères*

séparés s'accomplissent beaucoup d'actions sacrées de la religion chrétienne qui, de manières différentes selon la situation diverse de chaque Eglise ou communauté, peuvent certainement produire effectivement la vie de grâce, et l'on doit reconnaître qu'elles donnent accès à la communion du salut. En conséquence, ces Eglises et communautés séparées, bien que nous croyions qu'elles souffrent de déficiences, ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut, dont la vertu dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Eglise catholique.» (13). Or le Pape Pie XII enseignait le contraire : « Pour ceux-là mêmes qui n'appartiennent pas à l'organisme visible de l'Eglise, vous savez bien, Vénérables Frères, que, dès le début de Notre Pontificat, Nous les avons confiés à la protection et à la conduite du Seigneur [...], les invitant tous et chacun de toute Notre affection à céder librement et de bon cœur aux impulsions intimes de la grâce divine et à s'efforcer de sortir d'un état où nul ne peut être sûr de son salut éternel ; car, même si, par un certain désir et souhait inconscient, ils se trouvent ordonnés au Corps mystique du Rédempteur, ils sont privés de tant et de si grands secours et faveurs célestes, dont on ne peut jouir que dans l'Eglise catholique » (14).

Que des hommes, appartenant à de fausses religions, soient sauvés, cela ne fait aucune difficulté. Mais il faut affirmer avec force que, s'ils sont sauvés dans une fausse religion, ils ne le seront jamais par cette fausse religion, mais par l'Eglise catholique. En effet, Celle-ci est seule dépositaire du trésor de grâces mérité par son Fondateur sur la Croix du Vendredi-Saint. L'Esprit-Saint ne fut jamais promis par Notre-Seigneur à Bouddha, ni à Mahomet, ni à Luther ou un quelconque fondateur de fausse religion, mais à ses Apôtres et à leurs successeurs, c'est-à-dire à la hiérarchie catholique exclusivement. Si Jésus-Christ est Dieu, son Eglise est divine et conséquemment Elle seule possède les moyens de salut. Ainsi les fausses religions ne possèdent et ne posséderont jamais un seul de ces moyens salvifiques. Il y a là une exclusivité de l'Eglise, de là ce dogme de notre Foi catholique : « *Hors de l'Eglise catholique point de salut* ».

La Commission *Ecclesia Dei* :

Maintenant, concernant la Commission *Ecclesia Dei*, après trente ans d'autonomie d'action, et donc d'une certaine liberté, cette commission est supprimée. Il semble que cette Commission *Ecclesia Dei* ait atteint l'objectif qu'elle s'était proposée en 1988, lors de sa création. Cet objectif, quel est-il ? Tout en les maintenant dans leur sensibilité liturgique traditionnelle, cet objectif était de faire accepter aux membres de cette

commission, instituts et fidèles, la notion de Tradition Vivante définie par le Concile Vatican II. Les autorités romaines considèrent aujourd'hui cet objectif atteint et ce groupe stabilisé. Prêtres et fidèles peuvent donc maintenant dépendre du droit ordinaire de l'Église. De quoi s'agit-il alors, sinon du mariage de la carpe et du lapin, de la liturgie traditionnelle avec une « dogmatique » moderniste. N'ayant pas voulu comprendre que la liturgie traditionnelle a pour sous-bassement la Foi traditionnelle, n'ayant pas voulu comprendre le combat de la Foi de Monseigneur Lefebvre et ses exigences, les membres de cette feu commission Ecclesia Dei glisseront lentement, mais sûrement, vers le modernisme intégral. Certains d'entre eux célèbrent d'ailleurs déjà la messe Paul VI, même si ce n'est qu'occasionnellement. Quant aux autres, il est à craindre qu'ils la célèbreront demain et y assisteront non plus occasionnellement mais exclusivement.

A l'inverse, actuellement, de plus en plus de catholiques rejoignent exclusivement la Fraternité Saint Pie X parce que, conséquents avec eux-mêmes, ils trouvent en elle une cohérence, une adéquation de la liturgie avec la doctrine.

Pour se convaincre de la catholicité de la Fraternité Saint Pie X, et constater que beaucoup de calomnies circulent injustement à son endroit, il suffit de visionner ses sites internet dont *La porte latine* site du district de France ou d'aller sur « *marcellefebvre.info* » afin d'entendre le fondateur de cette œuvre d'Église.

Si l'on est choqué d'une telle attitude de résistance face aux autorités romaines, il faudra alors se reporter aux écrits d'un saint, saint Robert Bellarmin, jésuite comme le Pape François : « *Il est licite de résister au Souverain Pontife qui tente de détruire l'Église. Je dis qu'il est licite de lui résister en n'accomplissant pas ses ordres et en empêchant l'exécution de sa volonté* ». (15)

Conclusion

Enfin, si les dires de Monseigneur Lefebvre indisposent grandement certaines personnes, mais néanmoins de bonne volonté, qu'elles se réfèrent aux enseignements des Papes : « *Mortalium animos* », du pape Pie XI sur le faux œcuménisme ; « *Libertas* » du pape Léon XIII sur la liberté ; « *Pascendi* » de Saint Pie X, sur le modernisme ; « *Quanta cura et son Syllabus* » du Pape Pie IX sur les erreurs modernes ; « *Quas primas* » du Pape Pie XI sur le règne du Christ-Roi ; « *Humani generis* » sur le néo-modernisme du Pape Pie XII ... Elles trouveront dans ces enseignements constants des

pontifes romains, la quintessence de l'enseignement d'Ecône.

A la lecture de ces magnifiques enseignements, le lecteur comprendra alors aisément l'incongruité du terme « lefebvrisme ». En effet, cette dernière appellation est une erreur. Les fidèles, les prêtres de la Fraternité ne sont pas « lefebvristes » ; ils ne suivent pas aveuglément la doctrine personnelle du prélat d'Ecône, mais la doctrine multiséculaire de l'Église rappelée par un évêque qui a fait son travail d'évêque et se nommait Marcel Lefebvre.

Dans la crise que la société traverse, que l'Église traverse, attachons-nous aux définitions, aux sens des mots, faisons œuvre de distinction et de nuances si nous voulons nous approcher de la vérité, vérité qui n'est autre que l'enseignement constant des Pontifes romains.

Abbé Nicolas Jaquemet +

- (1) <https://eglise.catholique.fr/actualites/472609-motu-proprio-2/>
- (2) Commentaire de la somme théologique de St Thomas d'Aquin IIa IIae q. 39 a. 1 ad 2 ; édition de la revue des jeunes.
- (3) Monsieur l'Abbé de Jorna, supérieur du district de France de la Fraternité Saint Pie X, dans sa lettre aux amis et bienfaiteurs de janvier 2019
- (4) « Le sacrifice est l'offrande publique faite à Dieu d'une chose que l'on détruit, pour professer qu'il est le Créateur et le souverain Maître à qui tout est entièrement dû ». Petit catéchisme du Pape Saint Pie X de 1912, question 347.
- (5) La Messe de toujours par Monseigneur Marcel Lefebvre, éditions Clovis, page 269
- (6) Bref examen critique, introduction des Cardinaux Ottaviani et Bacci à Paul VI, du 5 oct. 1969
- (7) Conc. Vatican II. "Dei Verbum" n°8
- (8) « Ecclesia Dei » n°3, du 1 juillet 1988
- (9) Pascendi Dominici Gregis n°7
- (10) 1 Tim. 6/20
- (11) Saint Vincent de Lérins – Commonitorium, XXXII
- (12) Concile Vatican I – Constitution dogmatique « Pastor aeternus » - Denz. 3070
- (13) "Unitatis reintegratio" sur l'œcuménisme, Ch 3.
- (14) Encyclique sur l'Église "Mystici corporis" de 1943.
- (15) Saint Robert Bellarmin – De Romano Pontifice, Lib. II, c. 29.

L'unique épouse de Jésus-Christ

Le mois de novembre avait été l'occasion de se pencher quelque peu sur la note de **sainteté**. Développons maintenant un deuxième indice, une note, qui permet de trouver l'Église fondée par Jésus-Christ. Cet indice peut-être le plus évident car sans lui on pourrait difficilement parler d'Église. Il s'agit de son **unité**.

C'est aussi une propriété professée dans le Credo. Mais nous nous arrêterons principalement à son aspect apologétique : grâce à elle, nous pouvons distinguer la vraie Église de Jésus-Christ parmi toutes les sectes dites chrétiennes.

Les questions de l'unicité (y a-t-il une ou plusieurs Églises ?) et de l'unité (l'Église est-elle unie ?) sont connexes et quasiment équivalentes.

Le Christ a fondé une société une

Au soir du Jeudi Saint, Notre-Seigneur fait une grande prière sacerdotale, que saint Jean nous rapporte dans le chapitre 17 de son Évangile. Cette prière est très solennelle et pressante, car le Christ va bientôt quitter ses disciples et il doit assurer la pérennité de son œuvre. Que demande-t-il à son Père ? « Qu'ils soient un comme nous sommes un. » Le modèle de cette unité est placé très haut : l'union des Trois Personnes Divines. Et Jésus-Christ ne peut pas faire cette demande en vain avec une telle solennité. Il demande à son Père de garder ses fidèles contre le monde et répète, jusqu'à cinq fois, cette demande d'unité, autant pour ses apôtres et leurs successeurs que pour tout le troupeau confié à leur garde.

L'unité que veut Notre-Seigneur est **l'unité dans la foi**. En effet, il prie « pour tous ceux qui croiront par leur parole [parole des apôtres] » (Jn 17, 10). Les protestants en concluent que cette unité est tout intérieure, soit parce qu'il s'agit de la société des saints, soit parce que l'unité est réduite aux points « fondamentaux » de la doctrine. Pourtant Notre-Seigneur avait précisé « par leur parole », c'est-à-dire par le Magistère des apôtres et de leurs successeurs à qui Notre-Seigneur a dit « qui vous écoute m'écoute ». De plus cette unité n'est pas le fruit d'un heureux hasard. Si Notre-Seigneur en fait un signe apologétique, il place dans son Église les princi-

pes qui permettront de la conserver.

C'est pourquoi **l'unité de gouvernement** vient comme nécessairement soutenir l'unité de foi. Le Christ confie la garde de son troupeau à saint Pierre. Il constitue une Église monarchique par ces paroles : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église. » (Mt 16, 18) Et il ajoutera bientôt : « pais mes agneaux, pais mes brebis » (Jn 21). Le pape n'a donc d'autre mission que de conserver et transmettre cette foi reçue du Christ, selon l'adage de Vatican I, tant de fois répété par la suite : « L'Esprit-Saint n'a pas été promis aux



successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître, sous sa révélation, une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec son assistance ils gardent saintement et exposent fidèlement la Révélation transmise par les apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi » (Constitution *Pastor Aeternus*). Pour faire simple : le pape est le vicaire, le remplaçant du Christ sur la terre. Il est donc nécessaire qu'il reste fidèle à la doctrine de Jésus-Christ pour se manifester comme la pierre sur laquelle est bâtie l'Église, le point de passage obligé pour garder l'unité avec le

Christ. L'unité n'est pas seulement horizontale (à un moment donné), mais aussi verticale (entre toutes les époques).

Notre-Seigneur demande encore une troisième unité, qui est le fruit des précédentes. Ce point est important pour ne pas tomber dans l'erreur de l'œcuménisme. Il s'agit de **l'unité de communion**. Tandis que la foi réunit les intelligences, la communion réunit les volontés. Tous les membres de l'Église doivent agir comme faisant partie du même corps, car le Christ a demandé « qu'ils soient consommés dans l'unité » (Jn 17, 23). Comment ne pas voir ici l'union de charité entre les âmes qui partagent la même vie de la grâce, vie de Dieu participée.

Cependant, il est d'usage de développer plutôt **l'unité de culte**. Il faut remarquer que celle-ci se rattache à l'unité de foi, car le culte est l'expression de la foi, et à l'unité de communion, car il s'agit de l'action commune. Dans la démarche apologétique, elle sera préférée à l'unité de communion pour sa visibilité extérieure.

Cette unique Église de Jésus-Christ est l'Église Catholique Romaine

Dans toute son histoire, l'Église Catholique Romaine se soumet à son chef invisible, Jésus-Christ, par l'intermédiaire de son unique vicaire, le successeur de saint Pierre. Au premier siècle déjà, c'est le pape saint Clément et non l'apôtre saint Jean, vivant à Éphèse, qui remettra de l'ordre dans l'Église de Corinthe. En effet, l'évêque de Rome préside à tous les évêques, comme le dit très bien saint Ignace d'Antioche à la même époque.

Aujourd'hui encore, tout évêque désigné pour prendre la tête d'un diocèse doit recevoir l'investiture du Saint-Siège. Ainsi toutes les « Églises particulières », tous les diocèses, sont unis autour de l'unique Pontife Romain et membres du même corps de l'Église Universelle.

L'unité dans le culte est un signe très marquant. S'il existe plusieurs rites orientaux et même occidentaux, plusieurs langues liturgiques, la plus grande partie des fidèles est de rit romain. Mais plus encore, les différences assez importantes entre les rites n'altèrent pas l'essentiel de l'unique sacrifice. Si l'on compare deux rites ayant évolué séparément depuis le 9^e siècle, tels le rit romain et le rit lyonnais, la conclusion est évidente : du début du canon au Pater, pas un seul mot ne change ; dans la prière qui suit, on change "et" en "avec" ; les prières avant la communion sont presque les mêmes avec une formulation légèrement différente. Ainsi se réalise la prophétie de Malachie (ch. 2, v. 11) : « Depuis le levant jusqu'au couchant en tout lieu on sacrifie et l'on offre à Mon nom une oblation pure. »

Mais l'essentiel reste l'unité de foi vers laquelle les autres convergent. La stabilité de la foi est garantie par les rappels constants du Magistère Pontifical. Toute l'Église adopte les définitions, les expressions proposées par ce même Magistère, même bien avant la définition de l'Infaillibilité Pontificale. Dans quelque église que l'on rentre, c'est substantiellement le même dogme

qui est proposé. S'il existe des points controversés, dont certains ont été tranchés au cours de l'histoire, tous les fils de l'Église sont prêts à se soumettre à la définition dogmatique qui tranche la question.

Pas d'unité en dehors de l'Église Romaine

Tout à fait opposée est la pseudo unité protestante sur des articles dits fondamentaux. En refusant certains dogmes révélés, ils refusent par là le principe de l'unité : l'autorité de Dieu révélant et proposant par le Magistère Pontifical.

C'est pourquoi le protestantisme n'est qu'un agrégat de sectes, entre lesquelles n'existe aucune unité de gouvernement qui traduirait la parole de Notre-Seigneur à saint Pierre. Ils l'ont d'ailleurs érigé en principe : l'Église n'a pas de chef visible.

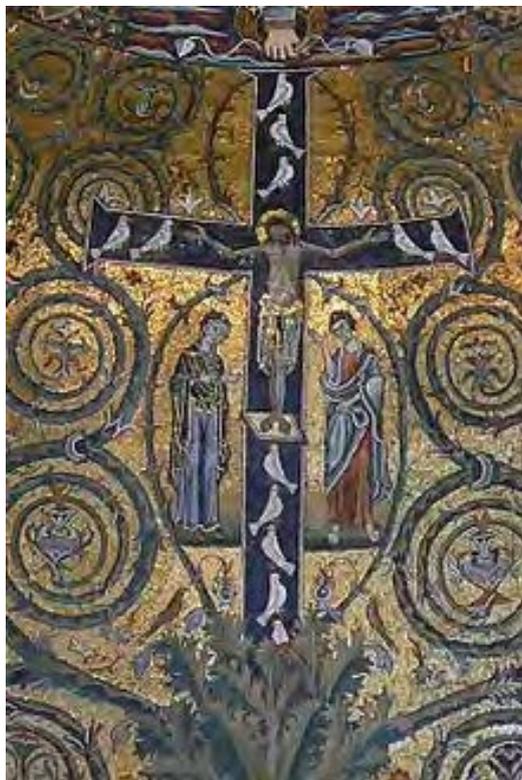
Les Églises orthodoxes n'ont pas plus d'unité. Si elles s'attachent toutes à la foi des sept premiers conciles, elles s'opposent mutuellement, sans aucune autorité qui puisse faire entendre la voix de Notre-Seigneur aujourd'hui.

Ainsi pour faire leur unité, ces "sectes" n'ont plus que le recours à un principe extérieur au Christ. En s'appuyant sur un principe politique, elles deviennent

Églises nationales : ceci est encore plus manifeste pour les Orthodoxes que pour les Protestants.

Saint Paul donne le mariage comme une analogie de l'union du Christ et de l'Église. Le corollaire est que l'épouse du Christ est unique et non divisée, pas de place ici pour l'adultère, malgré la liberté que voudraient certains en ce domaine aujourd'hui. Si l'on parle d'union, c'est dans le Christ, unique médiateur.

Abbé Louis Marie Gélineau +



Mosaïque de la basilique Saint-Clément à Rome. L'Église est figurée par la croix du Christ, avec douze colombes qui représentent les apôtres, tandis que l'arbre de la croix se développe en de nombreuses volutes comme autant d'Églises qui en forment une seule.

Le polyèdre de François

Le récent congrès théologique du *Courrier de Rome* nous a bien éclairés sur ce qu'est devenue aujourd'hui la note d'unité dans l'Église Conciliaire, voire dans l'Église selon le pape François. Mais en réalité cette note serait plutôt l'œcuménisme, hérité des principes d'unification protestante, et François en propose une image très frappante : le polyèdre, forme géométrique à plusieurs bases.

Alors reprenons nos trois volets développés dans l'article précédent : unité de foi, unité de gouvernement, unité de communion.



Le pape François voit l'humanité comme « un polyèdre », une forme géométrique qui a la particularité de ne pas effacer les différences tout en respectant la pluralité, à la différence de la « sphère » qui est « lisse et sans facettes ». Tout un programme... (message vidéo diffusé à Vérone, cf : journal La Croix du 22 novembre 2013)

Une Église démocratique

La comparaison avec cette forme géométrique permet au pape François, dans la plus pure lignée de Vatican II, de concevoir l'Église comme une réalité à plusieurs facettes, dont aucune ne peut prétendre à l'exclusivité. Ainsi le pape est un évêque parmi les évêques, le prêtre un baptisé parmi les baptisés.

Dans cette hydre à plusieurs têtes, pas de plus grand ou de moins grand, mais surtout aucun passage obligé : chaque membre du peuple fidèle est animé de l'esprit prophétique pour découvrir la Révélation divine, dit en substance le Catéchisme de l'Église Catholique dans son édition de 2005. Le pape François en tire la conclusion suivante : chaque baptisé est un sujet actif d'évangélisation, sans aucune dépendance vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique.

Quel est donc le rôle des « chefs » dans l'Église ? Ils écoutent le peuple de Dieu. Ainsi le prêtre est à l'écoute de ses fidèles pour savoir quoi faire dans sa paroisse (ne parlons pas de diriger, c'est d'un autre âge!). Le pape sera à l'écoute des évêques qui lui transmettront la vérité émanée du peuple. Ainsi, nous retrouvons exactement le principe égalitariste de la Révolution, absolument contraire à l'institution du Christ.

En effet, nous ne voyons pas le collège des apôtres avoir agi en tant que tel sans la direction de saint Pierre, sauf une fois : au jardin des oliviers où ils quittèrent Notre-Seigneur collégialement. Est-ce le même but que poursuivait l'action collégiale de Vatican II ?

Le Concile institua le collégialisme égalitariste. Le pape François l'a gravé dans le marbre : le synode des évêques, organe permanent depuis 1965, est devenu un organe privilégié du gouvernement de l'Église de François.

Une Église œcuménique

Dans la pleine continuité avec l'encyclique *Ut Unum Sint* de Jean-Paul II et les déclarations de Vatican II, le pape François étend son polyèdre à toute l'humanité. L'Église de Rome, l'Église de Reims et toutes les autres Églises particulières sont des bases de ce polyèdre, mais les Églises protestantes, les communautés juives et musulmanes sont d'autres bases de cette même Église du Christ.

Pie XI avait déjà condamné, dans l'encyclique *Mortalium Animos*, la funeste erreur de ceux qui pensent que l'unité de l'Église est à faire, que la parole du Christ n'a pas encore eu d'effet. Ils veulent réunir tous ceux qui portent le nom de chrétiens, faire cesser les divisions entre orthodoxes, protestants et catholiques. Ce pape les condamne sévèrement, déclarant qu'ils vont contre les promesses du Christ de pérennité de son Église. Dire que toutes les sectes chrétiennes sont dans la vérité du Christ, cela amène à tenir des propositions blasphématoires, affirme encore Pie XI.

Pourtant ni le Concile Vatican II, ni Jean-Paul II, ni François n'ont craint de faire ce que Pie XI avait condamné et de condamner ce que Pie XI avait fait : envoyer des missionnaires pour le retour des hérétiques et des schismatiques à l'unique bercail.



Mercredi 12 octobre 2016 au Vatican, le pape François reçoit les responsables des principales fédérations d'Églises chrétiennes dans le monde.

En réalité, ceux qui ressuscitent ainsi les théories protestantes détruisent le fondement même de l'unité. Contrairement à une sphère qui a un centre autour duquel elle s'organise, le polyèdre de François n'a pas de centre, pas de principe d'homogénéité. Chaque facette peut être contradictoire avec les autres. Néanmoins, on pourrait penser que le regard de foi que Jean-Paul II demande de jeter sur l'œcuménisme se rapporte à une unification dans la foi. Point du tout, il ne s'agit pas d'éclairer les hommes de la lumière de la foi, mais de fermer les yeux, d'avoir une foi (tout humaine) dans le succès de l'entreprise de fraternité universelle.

Sous prétexte d'une fausse charité, la foi sera bien le parent pauvre de cet œcuménisme en quête d'unité extérieure. La liturgie de la messe en est l'exemple le plus parlant. Les réformateurs s'étaient donné comme tâche d'enlever de la liturgie catholique « tout ce qui pourrait constituer, ne serait-ce que l'ombre d'un risque de déplaisir aux frères séparés ». Alors, tout comme pour la Traduction Œcuménique de la Bible, il a fallu pratiquer de larges coupures dans le dogme. Évidemment les définitions de Vatican I n'ont pu résister à cet appauvrissement, mais pas plus le Concile de Trente. On se demande même ce qu'il peut rester du Concile d'Éphèse de 431 où la Très Sainte Vierge Marie a été solennellement déclarée Mère de Dieu. Alors l'enseignement qui en résultera ne pourra que contenir des formules creuses prêchant un vague humanisme révolutionnaire.

Pourtant aux amateurs du "vivre ensemble", on propose de ne pas s'arrêter sur les différences doctrinales. Comble d'iniquité, déclare Pie XI, de mettre à égalité l'unique épouse de Jésus-Christ et les fausses religions.

Une communion à géométrie variable

La « plus ou moins pleine communion » est probablement l'aspect le plus déconcertant de ces analogies géométriques. Ainsi certains fidèles, bien formés par le milieu conciliaire, viendront expliquer à ceux de la Fraternité qu'ils ne reçoivent pas complètement Jésus à la messe car la Fraternité n'est pas en pleine communion.

On va donc inventer des degrés de communion qui permettent d'être hors de l'Église catholique tout en y étant. On comprend qu'il puisse y avoir entre deux personnes, ou deux institutions, une entente plus ou moins parfaite, quelques points noirs au tableau des positions partagées. Quant à dire qu'un groupe qui refuse de reconnaître la hiérarchie catholique, comme les protestants, est en communion imparfaite avec elle, cela relève de la mystification.

Cependant c'est dans cette atmosphère délétère que nous vivons depuis 50 ans. Un hérétique notoire, excommunié par le fait même, sera en « communion imparfaite ». En revanche, on se demandera si le vilain intégriste, dont le seul tort est de continuer à faire comme avant l'œcuménisme, peut être vraiment dit en communion.

L'unité de communion consiste à se tenir comme les membres d'un même corps. Mais dans le corps conciliaire, les membres sont plus ou moins rattachés à la tête. Voilà l'unité de communion que propose l'Église Conciliaire.

Notre conclusion sera la même que pour la note de sainteté : par fidélité à l'Église catholique, l'Église de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous nous tenons fermement attachés à la foi de toujours, aux papes de toujours, au culte de toujours. Ainsi nous continuons à assurer la visibilité de l'Église par sa note d'unité, malgré la longue éclipse qui règne à Rome.

Abbé Louis Marie
Gélineau +



Chronique du prieuré et de son école

Mardi 1^{er} janvier : La messe chantée de l'Octave de la Nativité est bien suivie à Reims, le cercle Saint-Rémi s'est réuni pour l'occasion.



Samedi 12 : La deuxième récollection des anciens retraitants a vu son affluence augmenter par un contingent de la jeunesse. Le soir même leur repas de Noël était précédée d'une conférence sur la musique qui a été bien écoutée.

Lundi 14 : La conférence du Cercle des hommes sur l'Islam a attiré un public assez important.



Samedi 19 : Le prieuré était bien représenté au congrès théologique du Courier de Rome à Paris sur le pape François : 2 prêtres et 8 fidèles Rémois et Ardennais.

Mardi 22 : La neige s'invite à l'école. Comme vous pouvez le constater les enfants s'amuse bien !



Samedi 26 : L'adoration perpétuelle arrive dans nos chapelles. Après la matinée à Reims, l'après-midi c'est Charleville. Une petite vingtaine de fidèles ont visité le Saint-Sacrement dans notre chapelle ardennaise.

Dimanche 27 : Après l'effort, le réconfort ! C'est aujourd'hui la galette à Mourmelon. Les familles de l'école sont au rendez-vous, ainsi que quelques jeunes et autres. Les enfants présentent leur spectacle et quelques chants qui permettent d'évaluer les bénéfices des cours mensuels.



Samedi 2 février : Un de nos anciens fidèles, le frère Dismas (Benoît Thienpont), prononce ses premiers vœux à Bellaigue. Quelques fidèles sont venus entourer sa famille.



Jedi 7 : En l'absence du vicaire, M. l'abbé Jaquemet monte à Charleville juste après l'ouverture de l'école. La cha-

pelle sera comble pour l'enterrement d'une fidèle parmi les fidèles, Madame Gilson.

Jedi 14 : Scandale dans l'église Saint André où le diacre a invité les couples pour un dîner dans l'église. En réparation, près de 30 fidè-



les du prieuré récitent le chapelet sur le parvis. Ni les femmes, ni les jeunes enfants, ni les retraités ne manquent à l'appel pour cette confession publique de la foi.

Dimanche 18 : Après la Messe, cérémonie réparatrice de la profanation de l'église Saint André.



17 au 22 février : Le Cercle Saint-Rémi visite la Ville Éternelle : des catacombes de Priscilla à la Coupole de Saint Pierre, en passant par les 7 basiliques et bien d'autres : que de saints, de reliques et de trésors !



Horaires de la Semaine Sainte 2019

	Reims	Charleville	St-Quentin	Le-Hérie
Jeudi Saint				
Confessions	18h00	18h00		
Messe vespérale	19h00	19h00	18h00	17h00
Adoration jusqu'à	24h00	23h00		24h00
Vendredi Saint				
Chemin de croix	15h00	17h30	15h00	10h30
Confessions	15h45	16h30	16h00	14h40
Fonction liturgique	19h00	18h30		15h30
Samedi Saint				
Confessions	20h30-21h30	21h-22h		17h00
Vigile pascale	22h00	22h15		22h30
Pâques	10h00	10h00	10h45	11h00

Pour la chapelle de Troyes, les horaires seront communiqués ultérieurement.

Informations

Abbé Jaquemet : 07 81 79 38 44
(répondeur)
Abbé Gélinau : 06 72 89 79 39
Fixe du prieuré : 09 54 00 86 29
Urgences de nuit : 03 26 61 70 71
51p.prunay@fsspx.fr

Quelques dates à retenir

18 mars : réunion du cercle Saint Joseph (Prunay à 19h30)
23 mars : réunion du cercle Saint Rémi (Prunay)
24 mars : repas intergénérationnel (Prunay)
12 avril : Visite et conférence sur l'éducation
de M. l'abbé de Jorna, Supérieur du district.
1^{er} juin : Journée Milice de l'Immaculée (abbé Stehlin)
16 juin : Kermesse du Prieuré Notre-Dame de Fatima (Prunay)

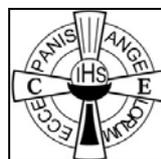
Messes dominicales

& Jours de fêtes d'obligation

<p>Reims (51) Eglise Notre Dame de France 8, rue Edmé Moreau (09 54 00 86 29)</p>	<p>Confessions : 9h15 Messe : 10h00</p>
<p>Charleville (08) chapelle Saint-Walfroy 20, rue de Clèves (06 72 89 79 39)</p>	<p>Confessions : 9h30 Messe : 10h00</p>
<p>Troyes (10) Chapelle Saint-Bernard 28, rue des Prés l'Evêque</p>	<p>Confessions : 17h30 Messe : 18h00</p>
<p>Saint Quentin (02) Chapelle de l'Immaculée Conception 38, rue des Patriotes (03 23 61 27 72)</p>	<p>Confessions : 10h15 Messe : 10h45</p>
<p>Le Hérie la Viéville (02) Cours Notre-Dame des Victoires rue du Château (03 23 61 00 83)</p>	<p>Confessions : 8h00 Messe : 8h30</p>

Intentions Croisades

Croisade Eucharistique



Mars 2019 :

La dévotion à Saint Joseph

Avril 2019 : Que les chrétiens redécouvrent l'esprit de sacrifice de N.S.J.C

Croisade du Rosaire



Mars 2019 : La conversion des pauvres pécheurs

Avril 2018 : pour la conversion des pauvres pécheurs

Tous les vendredis :

Pour la conversion des Musulmans

Messes en Semaine

	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
Reims		Confessions : 18h00 Messe : 18h30			Confessions : 18h00 Messe : 18h30	Confessions : 10h30 Messe : 11h00
Prunay	Messe : 7h15	Messe : 8h30	Messes : 11h15 18h15	Messes : 7h15 11h15	Messe : 7h15	

Attention : Ces horaires étant soumis à de possibles variations, il est préférable de consulter les annonces de la semaine ou de se renseigner par téléphone au 09 54 00 86 29. Merci de votre compréhension.